

La présente interprétation traduit notre intention d'exiger le minimum de capital et de couverture qui correspond au risque associé à ces stratégies. Elle respecte également les récentes interprétations des organismes de réglementation des É.-U., comme la CBOE, dans sa circulaire *Regulatory Circular* RG07-43 (<http://www.cboe.org/publish/RegCir/RG07-043.pdf>).

Tableau 1 : Exemples de structures acceptables pour opérations mixtes du condor position acheteur et opérations mixtes du condor de fer position vendeur.

Stratégies	Structure acceptable (mêmes intervalles entre prix de levée)	Structure acceptable (Même intervalle entre le 1^{er} et le 2^e prix de levée et entre le 3^e et le 4^e prix de levée)
Opération mixte du condor position acheteur	Options d'achat (de vente) position acheteur Fév 50 Options d'achat (de vente) position vendeur Fév 55 Options d'achat (de vente) position vendeur Fév 60 Options d'achat (de vente) position acheteur Fév 65	Options d'achat (de vente) position acheteur Fév 50 Options d'achat (de vente) position vendeur Fév 55 Options d'achat (de vente) position vendeur Fév 65 Options d'achat (de vente) position acheteur Fév 70
Opération mixte du condor de fer position vendeur	Options de vente position acheteur Fév 50 Options de vente position vendeur Fév 55 Options d'achat position vendeur Fév 60 Options d'achat position acheteur Fév 65	Options de vente position acheteur Fév 50 Options de vente position vendeur Fév 55 Options d'achat position vendeur Fév 65 Options d'achat position acheteur Fév 70